

CATALOGUE DE FORMATIONS 2023 2024



01

A PROPOS DE NOUS

PAGE 1 Un réseau associatif régional

PAGE 2 Un organisme de formation

PAGE 3 Approche et modalités pédagogiques

DROITS

02

Droit des personnes étrangères **PAGE 5**

Droit de la famille :

- séparation des couples non mariés et ses conséquences **PAGE 6**

- séparation des couples mariés et ses conséquences **PAGE 7**

03

VIOLENCES

PAGE 9 Violences sexistes et sexuelles : Informer - Comprendre - Agir

PAGE 10 Violences sexistes et sexuelles en milieu festif

PAGE 11 Les violences au sein du couple : Informer - Comprendre - Agir

PAGE 12 Focus couple : les relations amoureuses chez les jeunes

PAGE 13 Focus couple : les cyberviolences conjugales

PAGE 14 Violences sexistes et sexuelles au travail

EGALITE DES GENRES

04

Egalité LGBTQIA+ / Transidentité **PAGE 16**

Egalité entre les femmes et les hommes : concepts et enjeux **PAGE 17**

05

TARIFS ET CGV

PAGE 18 Tarifs

PAGE 19 Indicateurs de résultats

PAGE 20 Conditions générales de vente

A PROPOS DE NOUS

-  Maison de services Marie Thérèse Lenoir
1 rue Charles Péguy, 62000 ARRAS
-  formation@frcidff-hdf.fr
-  <https://hautsdefrance-fr.cidff.info>
-  @FRCIDFFHautsdeFrance
-  Fédération régionale des CIDFF Hauts-de-France

UN RESEAU ASSOCIATIF REGIONAL

La Fédération Régionale des Centres d'informations sur les droits des femmes et des familles, FRCIDFF Hauts-de-France, est une association loi 1901 qui rassemble et représente les 5 CIDFF de la région.

OBJECTIF :

Favoriser l'**autonomie sociale, professionnelle et personnelle** des femmes et **promouvoir l'égalité** entre les hommes et les femmes.

Une prise en charge globale de la personne

L'action des CIDFF se caractérise par une prise en charge des personnes grâce aux **équipes pluridisciplinaires** et aux actions de **sensibilisations** et de **formations**.



La FRCIDFF Hauts-de-France intervient au niveau régional sur la **formation professionnelle**, la **coordination des actions des CIDFF**, l'harmonisation, la **mutualisation des pratiques** sur le territoire et la **représentation des CIDFF** auprès des instances publiques et des partenaires régionaux.

UN ORGANISME DE FORMATION

La **FRCIDFF Hauts-de-France, organisme de formation** est un acteur incontournable de l'accès aux droits, de la promotion de l'égalité des genres et de la lutte contre les violences (intrafamiliales, vie affective, au travail etc.)

L'**expertise des équipes pluridisciplinaires de terrain** (juristes, psychologues, conseiller.e.s en insertion professionnelle) est mobilisée dans le cadre des formations qu'elles animent directement puisque ce sont les mieux placées pour répondre aux questions des stagiaires.

Notre organisme de formation est **certifié QUALIOPi**, attestant la **qualité de nos actions de formation continue**. Cette certification permet la mobilisation des fonds publics et mutualisés de la formation professionnelle.



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'action suivantes :

ACTION DE FORMATION



APPROCHE

ADAPTATION

Nous adaptons nos formations à vos besoins !

Nous restons à votre disposition pour construire ensemble le programme de formation qui vous conviendra le mieux.

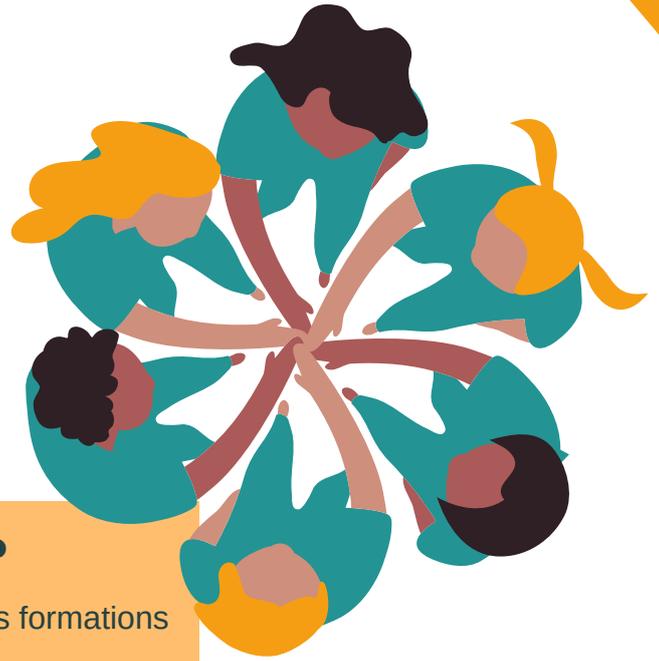
HANDICAP

Nous souhaitons que nos formations soit les plus inclusives possibles.

Consultez la référente handicap pour toute question liée à l'accessibilité :

Clémentine MACKÉ

clementine.macke@frcidff-hdf.fr



MODALITES PEDAGOGIQUES

PEDAGOGIE ACTIVE

Nous estimons que la meilleure façon d'apprendre est en faisant ! Nos formations alternent donc entre apports théoriques et pratiques.

AMELIORATION CONTINUE

Chaque formation fait l'objet d'une évaluation nous permettant de nous améliorer continuellement.

Notre démarche répond aux attentes du Référentiel National Qualité (RNQ) des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

FORMATEURS.ICES

Tous.tes nos formateurs.ices ont de l'expérience de terrain. Leurs connaissances et techniques de formations sont également mis à jour régulièrement.

DROITS

LE DROIT DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

OBJECTIF OPERATIONNEL Être en capacité d'informer les personnes étrangères de leurs droits en France pour les accompagner à les faire valoir

CONTENU

Informer

- Présentation des sources en droit des étranger-e-s : droit commun (CESEDA), conventions internationales et bilatérales, droit de l'Union européenne

Comprendre

- L'entrée en France : les différents types de visa, le refus de visa
- Le séjour en France : les différents types de carte de séjour, les cartes de résident

Agir

- Un droit soumis à la pratique de préfecture : constitution d'une demande de titre de séjour (conseil et précautions pratiques)
- L'éloignement des étranger-e-s : les voies de recours possibles



Prérequis : aucun



A destination de :

- personnels éducatifs,
- professionnel.le.s des secteurs sanitaires, sociaux, juridiques, judiciaires, institutionnel, etc.
- bénévoles d'association.



Durée : 1 journée - 7h



Intervenant.e.s : **juriste** ou **formateur.ice** en droit des étranger.e.s



Méthodes mobilisées : alternance d'apports **théoriques et pratiques**



Autoévaluation des stagiaires en début et fin de formation



Nous contacter **pour toute situation de handicap** : clementine.macke@frcidff-hdf.fr

DROIT DE LA FAMILLE

SÉPARATION DES COUPLES NON MARIÉS ET SES CONSÉQUENCES

OBJECTIF OPERATIONNEL

Être à même de comprendre et d'orienter au moment de leur rupture, les couples non-mariés (concubins, partenaires pacsés) confrontés à des difficultés procédurales que les couples mariés ne rencontrent pas.



Prérequis : aucun

A destination de :



- **personnels éducatifs,**
- **professionnel.le.s** des secteurs **sanitaires, sociaux, juridiques, judiciaires, institutionnel,** etc.
- **bénévoles d'association.**



Durée : 1 journée - 7h



Intervenant.e.s : **juriste** et/ou **chargé.e de formation**



Méthodes mobilisées : alternance d'apports **théoriques et pratiques**



Autoévaluation des stagiaires en début et fin de formation



Nous contacter **pour toute situation de handicap** : clementine.macke@frcidff-hdf.fr

CONTENU

Modalités liées au concubinage

- La formation du concubinage : conditions de fond et de forme
- Les effets du concubinage : effets personnels, logement et pécuniers
- La rupture du concubinage : causes et conséquences

Modalités de résidence des enfants

- Conséquences sur les enfants issus de la relation et sur l'autorité parentale
- Les modalités de résidence des enfants
- La pension alimentaire

Modalités liées au PACS

- La formation du PACS : conditions de fond et de forme
- Les effets du PACS : effets personnels et pécuniers
- La rupture du PACS : causes et conséquences

DROIT DE LA FAMILLE

SÉPARATION DES COUPLES MARIÉS ET SES CONSÉQUENCES

OBJECTIF OPERATIONNEL

Être à même de comprendre, d'orienter les couples mariés au moment de leur divorce et de les informer sur les procédures et leurs conséquences sur les membres du couple et leurs enfants



Prérequis : aucun

A destination de :



- **personnels éducatifs,**
- **professionnel.le.s des secteurs sanitaires, sociaux, juridiques, judiciaires, institutionnel, etc.**
- **bénévoles d'association.**



Durée : 1 journée - 7h



Intervenant.e.s : **juriste** et/ou **chargé.e de formation**



Méthodes mobilisées : alternance d'apports **théoriques et pratiques**



Autoévaluation des stagiaires en début et fin de formation



Nous contacter **pour toute situation de handicap** :
clementine.macke@frcidff-hdf.fr

CONTENU

Quelle procédure choisir ?

- Le divorce par acte d'avocats : aspects pratiques, avantages et inconvénients
- Les divorces contentieux : déroulement de la procédure, mesures provisoires et définitives, importance de la formulation des demandes, l'impact des voies de recours

Modalités liées au divorce

- Les questions relatives aux enfants
- Le sort du logement
- La prestation compensatoire
- Moments et enjeux de la liquidation
- Aspects fiscaux
- Les prestations sociales

VIOLENCES

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

INFORMER-COMPRENDRE-AGIR

OBJECTIF OPERATIONNEL

Être en mesure d'orienter de manière efficiente les victimes vers les dispositifs pouvant les accueillir et les accompagner.

CONTENU

Informier

- Cadre sociologique des violences sexistes et sexuelles : mythes et préjugés

Comprendre

- Exercice pratique de repérage : les différentes formes de violences
- Détection des signaux de violences sexistes et sexuelles : point sur les signaux faibles et les séquelles

Agir

- Cadre légal des violences sexistes et sexuelles
- Discours et attitude dont il faut se saisir lorsque l'on recueille des récits de violences
- Les voies de recours des victimes



Prérequis : aucun



A destination de :

- personnels éducatifs,
- professionnel.le.s des secteurs sanitaires, sociaux, juridiques, judiciaires, institutionnel, etc.
- bénévoles d'association.



Durée : 1 journée - 7h



Intervenant.e.s : juriste et/ou chargé.e de formation et/ou psychologue



Méthodes mobilisées : alternance d'apports théoriques et pratiques



Autoévaluation des stagiaires en début et fin de formation



Nous contacter pour toute situation de handicap : clementine.macke@frcidff-hdf.fr

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES EN MILIEU FESTIF

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Être capable d'adopter la bonne posture pour recevoir la parole des victimes
- Être en mesure d'orienter de manière efficiente les victimes vers les dispositifs pouvant les accueillir et les accompagner.



Prérequis : aucun



A destination de :

- professionnel.le.s des secteurs culturels et festifs, chargé.e.s d'événementiel
- bénévoles d'association



Durée : 1 journée - 7h



Intervenant.e.s : juriste et/ou chargé.e de formation et/ou psychologue



Méthodes mobilisées : alternance d'apports théoriques et pratiques



Autoévaluation des stagiaires en début et fin de formation



Nous contacter pour toute situation de handicap : clementine.macke@frcidff-hdf.fr

CONTENU

Informer

- Identification des stéréotypes et représentations autour de l'égalité, du genre et des violences sexistes et sexuelles

Comprendre

- Exercice de repérage et définition des différentes formes de violences
- Mesure de l'ampleur du phénomène en milieu festif
- Les conséquences des violences sur la ou les victime(s) : physiques, santé (psychotraumatisme), entourage.

Agir

- Cadre légal, sanctions encourues et voies de recours des victimes
- Posture et communication à adopter dans le milieu festif
- Panorama des structures pouvant accueillir, accompagner les victimes de violences.

VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

FORMATION DE BASE

OBJECTIF OPERATIONNEL

Être en mesure d'orienter de manière efficiente les victimes vers les dispositifs pouvant les accueillir et les accompagner.

CONTENU

Informer

- Cadre sociologique des violences conjugales
- Détection des signaux de violences sexistes et sexuelles

Comprendre

- Les différentes formes de violences
- Les mécanismes des violences
- Les conséquences physiques et psychologiques

Agir

- Cadre légal des violences sexistes et sexuelles
- Posture à adopter pour recueillir des récits de violences
- Les voies de recours des victimes
- Panorama des structures pouvant accueillir, accompagner les victimes de violences.



Prérequis : aucun



A destination de :

- personnels éducatifs,
- professionnel.le.s des secteurs sanitaires, sociaux, juridiques, judiciaires, institutionnel, etc.
- bénévoles d'association.



Durée : 1 journée - 7h



Intervenant.e.s : juriste et/ou chargé.e de formation et/ou psychologue



Méthodes mobilisées : alternance d'apports théoriques et pratiques



Autoévaluation des stagiaires en début et fin de formation



Nous contacter pour toute situation de handicap : clementine.macke@frcidff-hdf.fr

VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

FORMATION DE BASE

OBJECTIF OPERATIONNEL

Être en mesure d'orienter de manière efficiente les victimes vers les dispositifs pouvant les accueillir et les accompagner.

CONTENU

Informer

- Cadre sociologique des violences conjugales
- Détection des signaux de violences sexistes et sexuelles

Comprendre

- Les différentes formes de violences
- Les mécanismes des violences
- Les conséquences physiques et psychologiques

Agir

- Cadre légal des violences sexistes et sexuelles
- Posture à adopter pour recueillir des récits de violences
- Les voies de recours des victimes
- Panorama des structures pouvant accueillir, accompagner les victimes de violences.



Prérequis : aucun



A destination de :

- personnels éducatifs,
- professionnel.le.s des secteurs sanitaires, sociaux, juridiques, judiciaires, institutionnel, etc.
- bénévoles d'association.



Durée : 1 journée - 7h



Intervenant.e.s : juriste et/ou chargé.e de formation et/ou psychologue



Méthodes mobilisées : alternance d'apports théoriques et pratiques



Autoévaluation des stagiaires en début et fin de formation



Nous contacter pour toute situation de handicap : clementine.macke@frcidff-hdf.fr

VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

FOCUS : LES RELATIONS AMOUREUSES CHEZ LES JEUNES

OBJECTIF OPERATIONNEL

Être en mesure d'orienter de manière efficace les jeunes vers les dispositifs accueillant et accompagnant les victimes.



Prérequis : aucun



A destination de :

- personnels éducatifs,
- professionnel.le.s des secteurs sanitaires, sociaux, juridiques, judiciaires, institutionnel, etc.
- bénévoles d'association.



Durée : 1 journée - 7h



Intervenant.e.s : juriste et/ou chargé.e de formation et/ou psychologue



Méthodes mobilisées : alternance d'apports théoriques et pratiques



Autoévaluation des stagiaires en début et fin de formation



Nous contacter pour toute situation de handicap : clementine.macke@frcidff-hdf.fr

CONTENU

Informer

- Les manifestations des violences chez les jeunes;
- Définition, aspects légaux et conséquences sur les relations amoureuses et le contrôle abusif.

Comprendre

- Les mécanismes des violences chez les jeunes en lien avec l'amour ou la sexualité
- Les causes et les facteurs
- L'impact du numérique dans les relations amoureuses chez les jeunes;

Agir

- Cadre légal et exercice pratique de repérage;
- Pistes pour encourager les jeunes à mieux cerner, respecter et exprimer leurs valeurs, désirs et limites
- Posture à adopter pour recueillir des récits de violences;
- Les voies de recours des victimes;
- Panorama des structures pouvant accueillir, accompagner les victimes de violences et les ressources pour lutter contre les cyberviolences.

VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

FOCUS : LES CYBERVIOLENCES CONJUGALES

OBJECTIF OPERATIONNEL

Être en mesure d'orienter de manière efficace les victimes de cyber violences conjugales vers les dispositifs pouvant les accueillir et les accompagner.

CONTENU

Informer

- Définition et caractéristiques
- Cadre sociologique des cyber violences

Comprendre

- Les impacts sur les victimes de cyber violences : physiques, psychologiques, etc.
- Les éléments pour repérer et identifier un cyber harceleur et comprendre les stratégies de l'agresseur

Agir

- La législation face au cyber violences conjugales
- Évaluation et prévention des risques de cyber violences conjugales auprès des victimes
- Panorama des structures pouvant accueillir, accompagner les victimes de cyber violences conjugales;
- Construction d'un protocole de dépistage et d'orientation



Prérequis : aucun



A destination de :

- personnels éducatifs,
- professionnel.le.s des secteurs sanitaires, sociaux, juridiques, judiciaires, institutionnel, etc.
- bénévoles d'association.



Durée : 1 journée - 7h



Intervenant.e.s : juriste et/ou chargé.e de formation et/ou psychologue



Méthodes mobilisées : alternance d'apports théoriques et pratiques



Autoévaluation des stagiaires en début et fin de formation



Nous contacter pour toute situation de handicap : clementine.macke@frcidff-hdf.fr

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Être capable de mettre en place un plan de prévention des VSST au sein de sa structure
- Être en mesure d'orienter de manière efficiente les victimes vers les dispositifs d'accueil et d'accompagnement.



Prérequis : aucun

A destination de :

- **personnels éducatifs,**
- professionnel.le.s des secteurs **sanitaires, sociaux, juridiques, judiciaires, institutionnel,** etc.
- **bénévoles d'association.**
- Acteurs.ices RH, référent.e.s sexisme, représentant.e.s du personnel, préventeurs.ices, managers.euses.



Durée : **1 journée - 7h**



Intervenant.e.s : **juriste** et/ou **chargé.e de formation** et/ou **psychologue**



Méthodes mobilisées : alternance d'apports **théoriques et pratiques**



Autoévaluation des stagiaires en début et fin de formation



Nous contacter **pour toute situation de handicap** :
clementine.macke@frcidff-hdf.fr

CONTENU

Informer

- Les différentes facettes du sexisme au travail;
- Les 6 degrés du sexisme au travail,

Comprendre

- Les mécanismes de la violence
- Les conséquences des violences sur la/les victime.s
- Identification des facteurs de risque d'exposition au sexisme au travail.

Agir

- Cadre légal des violences sexistes et sexuelles au travail
- Cas particulier des référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail;
- Concevoir un plan de prévention des VSS au sein de la structure.
- Mettre en place les dispositifs nécessaires au traitement de situations signalées.

EGALITE DES GENRES

TRANSIDENTITÉ : ASPECT JURIDIQUE

OBJECTIF OPERATIONNEL

Être en mesure d'appliquer le cadre législatif à la question de la transidentité et d'orienter efficacement les personnes

CONTENU

Informer

- Notions et définitions
- Distinction des terminologies : identité, expression de genre, sexe etc.

Comprendre

- Etude des procédures de changement d'état civil : changement de prénom / sexe etc.
- Les conséquences juridiques de ces changements et la prise en compte par les tiers.

Agir

- Repérage des situations de discrimination et analyse des recours des victimes
- Analyse des plateformes de ressources et d'aide pour une prise en charge efficace des situations de violences et de discriminations.



Prérequis : aucun

A destination de :



- **personnels éducatifs,**
- **professionnel.le.s** des secteurs **sanitaires, sociaux, juridiques, judiciaires, institutionnel,** etc.
- **bénévoles d'association.**



Durée : **1/2 journée - 3h30**



Intervenant.e.s : **juriste**



Méthodes mobilisées : alternance d'apports **théoriques et pratiques**



Autoévaluation des stagiaires en début et fin de formation



Nous contacter **pour toute situation de handicap** : clementine.macke@frcidff-hdf.fr

EGALITÉ PROFESSIONNELLE

CONCEPTS ET ENJEUX

OBJECTIF OPERATIONNEL

Être capable d'appréhender le mécanisme de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes au travail afin de l'intégrer dans ses pratiques professionnelles



Prérequis : aucun

A destination de :



- Professionnel.le.s de tous les secteurs
- Acteurs.ices RH, référent.e.s sexisme, représentant.e.s du personnel, préventeurs.ices, manageurs.euses.



Durée : 1/2 journée - 3h30



Intervenant.e.s : juriste ou chargé.e de mission égalité



Méthodes mobilisées : alternance d'apports théoriques et pratiques



Autoévaluation des stagiaires en début et fin de formation



Nous contacter pour toute situation de handicap : clementine.macke@frcidff-hdf.fr

CONTENU

Informer

- Définitions, état des lieux et enjeux de l'égalité professionnelle
- Cadrage sociologique : le mécanisme des stéréotypes de genre, les violences sexistes et sexuelles au travail

Comprendre

- Les obligations légales des employeur.euse.s
- Le rôle des représentant.e.s du personnel

Agir

- Mise en perspective des pratiques des structures pour élaborer des actions (diagnostic des 9 domaines de l'égalité professionnelle)
- Voies de recours et les sanctions pénales et civiles

NOS TARIFS

Fédération Régionale des CIDFF Hauts-de-France

Maison Thérèse Lenoir, 1 rue Charles Péguy

62000 ARRAS

SIRET : 83846953400021

NDA : 32 62 03443 62

Désignation	Durée	Coût (intra)	Coût par stagiaire (Inter)
1 journée de formation	7 heures	1200€	180€
1/2 journée de formation	3.5 heures	600€	/

Ces propositions tarifaires intègrent les temps d'ingénierie pédagogique, les frais de déplacement des formatrices·teurs en région Hauts de France, ainsi que la coordination régionale.

Les frais des stagiaires sont à leur charge ou celle de leur employeur.

Nos formations sont certifiées QUALIOPi et peuvent être prises en charge dans le cadre des fonds publics de la formation professionnelle.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires : formation@frcidff-hdf.fr



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'action suivantes :

ACTION DE FORMATION

NOS INDICATEURS DE RÉSULTATS

	Satisfaction* des stagiaires	Impact** de la formation pour les stagiaires
Formations thématique DROIT	90%	66%
Formations thématique VIOLENCES	86%	89%
Formations thématiques EGALITE	Non mesurable***	Non mesurable***

***Satisfaction des stagiaires** : le pourcentage de satisfaction des stagiaires ayant répondu au questionnaire pour les formations 2023 - 2024 réalisées au 30.05.2024.

****Impact de la formation pour les stagiaires** : le pourcentage de stagiaires ayant répondu au questionnaire d'évaluation à froid de l'impact et qui ont perçu un impact dans le cadre de leurs pratiques professionnelles au 30.05.2024

*****Non mesurable** : indicateurs non mesurables actuellement car les formations n'ont pas encore pu être mesurée et/ou réalisées.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Demande de devis au minimum 1 mois avant le démarrage de la formation

Après la validation du devis, une convention est établie mentionnant les dates, le lieu, les formateurs / formatrices et les modalités pratiques ;

Une convocation sera transmise aux stagiaires inscrit-es ainsi qu'un livret d'accueil

MODALITÉS D'ANNULATION

A l'initiative de la FRCIDFF :

La FRCIDFF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation lorsque le nombre de participant.e.s n'est pas suffisant pour assurer de bonnes conditions pédagogiques ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Cette décision est communiquée aux stagiaires ou à la structure au plus tard 8 jours avant le début de la formation, sauf cas de force majeure.

En cas d'annulation à son initiative, la FR-CIDFF ne facturera aucun frais, mais ne sera tenue responsable des frais engagés par les participant-es.

À l'initiative de l'employeur ou des stagiaires :

Les frais pédagogiques seront remboursés à 100 % si l'annulation est communiquée à l'organisme de formation 15 jours avant le début de la formation.

Toute annulation de stage, par l'entreprise ou l'institution bénéficiaire entraîne le versement de :

- 75% des frais de facturation, si l'annulation a lieu entre la 2ème semaine et 8 jours ouvrés avant le début de la formation
- 100% des frais pédagogiques de la formation pour une annulation 7 jours ouvrés avant le début de la formation.

MODALITÉS DE PROTECTION DES DONNÉES

Les données récoltées sur les stagiaires se limitent aux informations légitimement nécessaires à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de formation ainsi qu'à des fins statistiques. Les stagiaires peuvent demander l'accès à leurs informations et demander leur effacement : coordination.frcidff.hfd@gmail.com

Notre Charte de protection des données est disponible dans le livret d'accueil des stagiaires.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

CIDFF fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention ou un contrat de formation professionnelle continue établie selon les dispositions du Titre VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles T6111-1. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Ibidem spa un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence est adressée au client sur demande à la fin de la formation.

FORMATIONS INTERENTREPRISES ET INTRAENTREPRISES

Conditions Financières

Les factures sont émises à l'issue de la formation.

Les prix des formations indiqués au catalogue ou à contrario dans le devis en cas de formation individualisée. Les repas et les frais de déplacement ne sont pas compris dans le prix des formations. Sauf avis contraire exprimé à l'inscription, ils sont facturés en sus.

Remplacement d'un participant

CIDFF offre au client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit afin de pouvoir effectuer un avenant à la convention de formation.

Ouverture d'une session de formation

CIDFF se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

Conditions d'annulation et de report

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 11 jours ouvrés avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs des stagiaires, l'organisme de formation retiendra sur le coût total les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite formation. L'entreprise est informée que conformément aux dispositions de l'article T 6354.-51 du Code du Travail, elle ne pourra imputer sur son budget formation ladite somme.

PRIX ET RÈGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises (TTC) et comprennent la TVA au taux en vigueur. Conformément à l'article L.6353-7 du Code du Travail, il est rappelé que si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le présent contrat de façon anticipée. Dans ce cas, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont payées à l'organisme de formation à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

En revanche, dans le cadre de l'exécution du présent contrat et sous réserve du respect du délai de rétractation visé à l'article 4 du présent contrat, toute inexécution ou abandon portant sur tout ou partie de la commande définie à l'article 3 du présent contrat, indépendamment du cas de force majeure visé à l'alinéa précédent, le stagiaire s'engage à verser à l'organisme de formation une indemnité contractuelle correspondant à 50% du prix de la formation qui aurait été encaissé à défaut d'inexécution ou d'abandon en cours de stage. Dans ce cas, l'organisme de formation n'encaissera le prix de la formation qu'au prorata de la formation exécutée et sollicitera le versement de l'indemnité contractuelle susvisée calculée au prorata de la formation inexécutée du fait du stagiaire. Il est rappelé que cette indemnité contractuelle n'est pas imputable sur les dépenses au titre de la formation professionnelle continue.

Les factures sont payables en euros, à réception de la facture, sans escompte et à l'ordre de CIDFF.

Toute somme non payée à 30 jours ouvrés après l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. Ibidem spa se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

RÈGLEMENT PAR UN OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si CIDFF n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à CIDFF, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), CIDFF pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à CIDFF en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de CIDFF pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à CIDFF

COMMUNICATION

Le Client autorise expressément CIDFF et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

RENONCIATION

Le fait pour CIDFF de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre CIDFF et ses Clients relèvent de la Loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ARRAS quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société CIDFF qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par CIDFF à son siège social.

**RÉFÉRENTE FORMATION**

Valentine DELAHAYE

formation@frcidff-hdf.fr

RÉFÉRENTE HANDICAP

Clémentine MACKE

clementine.macke@frcidff-hdf.fr

DÉPARTEMENT DU NORDCentre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Nord / Territoires

Lille Métropole - Hainaut -
Sambre Avesnois - CambrésisCIDFF Nord Territoires / Lille
Métropole - Hainaut - Sambre
Avesnois - Cambrésis

Tél : 03 20 70 22 18

Mail : cidfillemetropole@gmail.com

Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

62 - Pas-de-Calais

SIEGE SOCIAL ARRAS

Siège social : 1 rue Charles Péguy, Arras

Tél : 03 21 23 27 53

Mail : pauline.benedetto@cidff62.fr

Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Nord / Flandres

CIDFF Nord Flandres

Tél : 03 28 59 29 30

Mail : cidff.dunkerque@wanadoo.fr

DÉPARTEMENT DE L'OISECentre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Oise

CIDFF OISE

Tél : 03 44 15 74 12

Mail : contact@cidff60.com

DÉPARTEMENT DE LA SOMMECentre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Somme

CIDFF SOMME

Tél : 03 22 22 01 94

Mail : contact@cidff-somme.fr

DÉPARTEMENT DE L' AISNECentre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Aisne

Antenne CIDFF dans l'Aisne

Contacter la FRCIDFF :

formation@frcidff-hdf.fr